

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN, Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTELLÉ, Mme Suzy CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme Marie-Paule FAUCON, Mme Patricia FIDI, Mme Jacqueline FRASCA, M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M. Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-3-10-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

DELIBERATION N° 3.10/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

7.5 Subventions

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNEE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ, adjoint au Maire chargé des Finances et de Commande publique

VU les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux missions d'un CCAS,

VU la délibération n° 3.5/04/2026 du Conseil municipal du 08 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT que le C.C.A.S est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune avec les institutions publiques (exemples : Etat, Département, Caisse d'Allocations Familiales ...) et privées (associations et organismes divers),

CONSIDERANT les différentes activités et missions légales ou facultatives, portées par le C.C.A.S. et directement orientées vers les Vauréaliens :

- Les aides et l'accompagnement des seniors
- Les aides aux personnes bénéficiaires du RSA
- L'accompagnement au logement
- Les aides aux familles en difficultés
- Les bons communaux
- Les bourses aux étudiants

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VERSER une subvention de fonctionnement de 272 400,00 euros au C.C.A.S au titre de l'exercice 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire, ou son représentant légal, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

...19 AVR. 2026...

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.